

	FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2026-02-18	APP RC 02	Page 1 z 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateurs de produit

Nom du produit: APP RC 02

Code Produit: 030305

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Solvant

utilisations déconseillées: autre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: APP Sp. z o. o.
ul. Przemysłowa 10, 62 – 300 Września, POLAND
Tel. +48 (061) 437 00 00
Fax. +48 (061) 437 91 37
app@app.com.pl
www.app.com.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+48 (61) 437 00 00

Date of issue: 2026-02-18

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008



GHS02



GHS07



GHS08

Danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Contient:

Acétate de méthyle

Toluène

Méthanol

Mention d'avertissement

Danger

Pictogramme:


GHS02

GHS07

GHS08
Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P307 + P311 EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Aucune information sur le respect des critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006 (REACH).

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus dans la liste établie conformément à l'art. 59 article 1 comme ayant propriétés perturbatrices endocriniennes ou ingrédients ayant des propriétés perturbatrices fonctionnement du système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement 2017/2100/UE ou Règlement 2018/605/UE à une concentration égale ou supérieure à 0,1%.

UN: 1263

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

-

3.2. Mixture
Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Conc.	CAS No	Index No	EC No	Classification:
Toluène REACH: 01-2119471310-51	15- <24%	108-88-3	601-021-00-3	203-625-9	GHS02; GHS08; GHS07 Flam. Liq. 2: H225 Repr. 2: H361 Asp. Tox. 1: H304 STOT RE 2: H373 Skin Irrit. 2: H315 STOT SE 3: H336
Méthanol REACH: 01-2119433307-44	15-<24 %	67-56-1	603-001-00-X	200-659-6	GHS02; GHS06; GHS08; FlamLiq2: H225; Acute

		FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878			
		Date de révision: 2026-02-18	APP RC 02		Page 3 z 7
					Tox3: H331; AcuteTox3: H311; AcuteTox3: H301; STOT SE1: H370 Limite de concentration spécifique : STOT SE 1; H370: C≥10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C<10 %
Acétate de méthyle REACH 01-2119459211-47	60- <70%	79-20-9	607-021-00-X	201-185-2	GHS02; GHS07 Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Présenter la fiche de données de sécurité à un médecin. En cas d'exposition aux vapeurs et aérosols du produit transporter la victime dans une pièce bien ventilée – consulter un médecin.

- a) inhalation : transporter la victime immédiatement dans une pièce bien ventilée ; mettre la victime dans une position inclinée, desserrer les vêtements, vérifier si dans la bouche de la victime il n'y a aucuns objets ou des sécrétions qui rendent la respiration difficile ; si la victime ne respire pas, effectuer la respiration artificielle ; consulter immédiatement un médecin.
- b) contact cutané : enlever les vêtements contaminés ; laver la peau contaminée abondamment avec de l'eau et savon ; ne pas utiliser pour le lavage de la peau de solvant ou d'autres diluant ; graisser la peau lavée avec de la crème grasse ; si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.
- c) contact oculaire : rincer les yeux contaminé en maintenant les paupières ouvertes, avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, éviter un fort courant d'eau qui pourrait provoquer les blessures de la cornée ; en cas de brûlure persistante ou d'irritation, consulter un médecin ; ne pas utiliser les fluides de lavage pour les yeux ou de pommades avant la consultation avec le médecin ; si la victime porte des lentilles de contact, les retirer, si possible ; consulter un médecin en cas d'irritation des yeux.
- d) après ingestion : rincer la bouche avec de l'eau courante ; ne pas faire vomir ; si la victime est consciente faire boire de l'eau en petites portions (env. 0,2÷0,3l) ; si la personne est inconsciente, ne rien donner à sa bouche ; si la victime se sent mal, consulter un médecin ;

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

a) Moyens d'extinction appropriés : Courants d'eau dispersés, extincteurs en poudre, mousse résistant à l'alcool.

b) Moyens d'extinction inappropriés : Eviter les forts courants d'eau qui sont susceptibles à propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes :

	FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2026-02-18	APP RC 02	Page 4 z 7

- utiliser les vêtements de protection, des gants de protection, des lunettes de protection et des masques anti-poussière lors de l'élimination du produit

6.1.2. Pour les secouristes :

- éviter l'inhalation des vapeurs / des poussières de produits lors de l'élimination du produit
- utiliser des lunettes de protection bien ajustées et adhérentes, les gants de protection et les vêtements de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- en cas de grandes fuites dans l'eau ou dans le sol, informer les services appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Recommandations pour prévenir de la propagation des fuites :

- stocker et transporter dans des conteneurs bien fermés
- éliminer immédiatement le produit
- ne pas laisser pénétrer le produit dans l'eau ou dans le système de drainage
- rincer le lieu après l'élimination du produit ainsi que l'équipement qui été en contact avec le produit

6.3.2. Recommandation pour l'élimination des fuites :

- absorber avec un matériau absorbant non combustible (par exemple diatomite)
- recueillir dans des emballages bien fermes et marqués
- éliminer toutes les sources possibles d'incendie, ne pas fumer

6.3.3. Autres informations :

Néant

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Recommandations générales :

- éviter les décharges électriques et électrostatiques
- ne pas permettre la formation des concentrations de vapeurs/ de poussières du produit dans l'air dont les mélanges avec de l'air peuvent être explosifs, ainsi que des concentrations dépassant les valeurs spécifiées aux normes d'hygiène.
- assurer un accès facile aux moyens d'extinction et aux équipements nécessaires pendant l'élimination de la fuite de la substance

- éviter la contamination des yeux, de la peau et des vêtements

- éviter une exposition prolongée et répétée

7.1.2. Conseils sur l'hygiène de travail :

- éviter de créer et d'inhaler les vapeurs / les poussières de produit
- respecter les règles d'hygiène personnelle
- ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation du produit à l'exception des lieux destinés à ces activités ; se lavez les mains avant les pauses et après la manipulation du produit ; si nécessaire, utiliser de la crème pour les mains

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- stocker le produit dans des locaux frais, secs et bien ventilés
- ne pas stocker près des produits alimentaires/ aliments pour animaux
- les emballages doivent être bien fermés et étiquetés
- pour des raisons de sécurité, le produit devrait être stocké dans les emballages d'origine
- protéger les emballages contre les dommages mécaniques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Méthanol 67-56-1

TWA 200 ppm, 260 mg/m³ (Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)

VME 200 ppm, 260 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

VLCT (VLE) 1.000 ppm, 1.300 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

Toluène 108-88-3

TWA 50 ppm, 192 mg/m³ (Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)

STEL 100 ppm, 384 mg/m³ (Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)

VME 20 ppm, 76,8 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

VLCT (VLE) 100 ppm, 384 mg/m³ (Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France)

8.2.2. Mesures de protection individuelle :

a) Protection des yeux/du visage : Protection du visage conforme **aux** normes N 166:2002 ; EN 167:2002 ; EN 168:2002 ; EN ISO 4007:2018. Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement conformément aux instructions du fabricant.

b) Protection de la peau : Gants jetables de protection contre les agents chimiques (Matériau : polyéthylène linéaire basse densité (LLPDE), temps de perméabilité : > 480 min, épaisseur : 0,062 mm ; EN ISO 21420:2020). Remplacer les gants dès l'apparition de signes de détérioration.

	FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2026-02-18	APP RC 02	Page 5 z 7

c) Protection respiratoire : Masque filtrant contre les gaz et les vapeurs. EN 405:2002+A1:2010. Si l'odeur ou le goût du produit pénètre dans le masque ou le raccord, remplacer le masque. Si le contaminant ne présente pas de propriétés d'alerte claires, l'utilisation d'équipements d'isolation est recommandée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide, Incolore
- Odeur : non spécifié
- Seuil olfactif : non spécifié
- pH : non spécifié
- Température de fusion/congélation : non spécifié
- Point d'ébullition : 64°C
- Point d'éclair : non spécifié
- Température d'auto-inflammation : 464°C
- Température de décomposition : non spécifié
- Température de combustion : non spécifié
- Taux d'évaporation : non spécifié
- Inflammabilité : -1°C
- Limites d'explosivité :
Inférieure : -
Supérieure : -
- Pression de vapeur : 170178 Pa (20°C), 62892,51 Pa (50°C)
- Densité de vapeur : non spécifié
- Densité : 895 kg/m³ (15°C)
- Solubilité : non spécifié
- Coefficient de partage octanol / eau :
- Viscosité dynamique non spécifié
- Viscosité cinétique : >20,5 mm²/s
- Propriétés explosives : non spécifié
- Propriétés oxydantes : non spécifié

9.2. Autres informations :

- -

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable chimiquement

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes informations disponibles

10.4 Conditions à éviter

Température élevée, sources d'inflammation, sources de chaleur, sources d'étincelles

10.5 Matières incompatibles

Aucunes informations disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

- oxydes de carbone
- gaz toxiques et fumées

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

	FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2026-02-18	APP RC 02	Page 6 z 7

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Perturbateurs endocriniens

Le produit ne contient pas de substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne, ni de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens des critères définis dans le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

11.2.2. Autres informations

-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

	FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2026-02-18	APP RC 02	Page 7 z 7

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H361d Susceptible de nuire au fœtus.